

# CHAPITRE 1.

## DONNER LES MOYENS A LA JUSTICE

### ► Engager deux fois plus de juges, dont la moitié par tour extérieur

- Depuis plusieurs années, la France fait face à une carence de juges, ce qui entrave le bon fonctionnement de la justice et induit parfois de graves conséquences. Cet enjeu fait partie des sujets qui mécontentent les Français. Et à juste titre : publié mi-avril, le «Tableau de bord de la justice 2016» de la Commission européenne révèle que **la France compte 10 juges professionnels pour 100 000 habitants, soit deux fois moins que la moyenne des États membres de l'UE**. Ainsi, selon le sondage IFOP de septembre 2016 commandé par le Barreau de Paris<sup>2</sup>, **73% des Français considèrent que les juges ne bénéficient pas des moyens suffisants pour faire correctement leur travail**. Les procédures judiciaires sont également particulièrement longues en France, un Français devant attendre en moyenne 304 jours pour voir son cas jugé en première instance contre 19 jours au Danemark, 91 aux Pays-Bas, ou 133 en Suède !
- Une première solution s'impose : celle de **recruter davantage de magistrats**. Le Barreau de Paris recommande le doublement du contingent de juges en France sur la durée du prochain quinquennat. Afin de faire respirer la profession et d'attirer des candidats de haut niveau, la moitié de ces juges serait recrutée par tour extérieur.
- Ces recrutements s'accompagneraient d'un quota de répartition géographique entre Paris et la province : du fait des forts besoins en justice de la capitale et de sa métropole, la moitié des magistrats y seraient nommés, l'autre moitié étant répartie sur l'ensemble du territoire.

### ► Développer les passerelles entre la profession de magistrat et celle d'avocat.

- Alors que la France ne comptait que 6 935 juges professionnels en 2014 - un chiffre bien en deçà des besoins en la matière - **une autre solution semble s'imposer** naturellement : **le recours aux services d'autres professionnels du droit, tels que les avocats** qui bénéficient d'une solide expérience des relations avec les justiciables. Selon la consultation des avocats du Barreau de Paris de décembre 2016, **88% des avocats parisiens se déclarent favorables au développement de ces passerelles entre les deux professions**.
- **Par ailleurs, pour ménager l'équilibre de la pyramide des âges des magistrats, il est indispensable de recourir au recrutement extérieur en le garantissant, par exemple que la moitié de ces recrutements s'opèrent au sein de la profession d'avocat, soit 150 avocats parisiens par an.**